

LES POUX SONT DE RETOUR!

VOTRE ENFANT A DES POUX? COMMENT AGIR?

VÉRIFIER

- Observez **soigneusement** les cheveux de votre enfant sur-tout **derrière les oreilles et dans la nuque**.
- Cherchez la présence de poux (petits parasites gris-brun de 1 à 3 mm) et/ou de lentes (œufs blanc-gris collés aux cheveux).

S'il n'y a pas de poux, inutile de faire un shampoing anti-poux! N'oubliez pas de vérifier régulièrement les cheveux de votre enfant.

Si vous trouvez des poux et des lentes:

Tous les membres de la famille porteurs de poux doivent être traités en même temps.

TRAITER

1. Utilisez un **produit antipoux** efficace (pharmacie, parapharmacie ou grande surface). Suivez scrupuleusement le **mode d'emploi** du produit.
 - Utilisez un **peigne à poux** imprégné d'eau vinaigrée (50 % d'eau et 50 % de vinaigre) pour enlever les poux morts et les lentes. Si nécessaire retirez les lentes avec les doigts.
 - **Renouvelez** le traitement en suivant la notice (après 7 à 10 jours).
2. Passez le peigne à poux **tous les jours pendant 10 jours après avoir vu le dernier pou vivant adulte**.



NETTOYER

- Tout ce qui a été en contact avec les cheveux doit être **lavé au moins à 60°** (vêtements, literie, peluches et doudous...). Si ce n'est pas possible placez les objets dans un **sac plastique fermé pendant 10 jours** ou au **congélateur 24 heures**.
- Aspirez, nettoyez ou utilisez un produit insecticide sur les **sièges autos, fauteuils, casques...**
- Laisser tremper les brosses et peignes dans l'eau bouillante pendant 10 minutes.



PRÉVENIR

- Vérifiez **régulièrement** les cheveux de toute la famille.
- **Attachez** les cheveux longs.
- **Évitez les échanges** de bonnet, écharpe, élastique, chou-chou...
- Mettez un **bonnet de bain** à la piscine. Le pou ne saute pas, ne vole pas mais il nage!
- **Prévenez l'école**, c'est le seul moyen d'éviter l'épidémie.

En cas de problème ou de question, n'hésitez pas à contacter le service CAPS BW (www.brabantwallon.be/capsbw).

Le CAPS BW peut organiser une inspection au sein de l'établissement scolaire (de la classe) à la suite d'une demande de la direction. Les enfants porteurs de poux peuvent être momentanément écartés de l'école par le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole. Leur retour sera accompagné d'une attestation d'absence de poux délivrée par le médecin traitant ou par le PSE. (Service gratuit). A.Gt du 22-05-2014 (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française).



CAPS BW

Centre d'Accompagnement Psycho-Social et Santé Scolaire du Brabant wallon

BW
Le Brabant wallon

ONE
OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

F3
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES